



Paris se dote d'un Conseil des Générations Futures, représentant la société civile

Anne Hidalgo a ouvert hier soir la première séance plénière du Conseil des Générations Futures. Cette instance consultative, indépendante et paritaire, est composée de membres représentatifs de la société civile parisienne et aura pour rôle de penser et de participer à la conception du Paris du futur.

Sur proposition des élus communistes, après un important travail de préfiguration mené par Didier Le Reste et Pauline Véron, le Conseil de Paris a approuvé en juin 2015 la création d'un Conseil des Générations Futures, qui tiendra le rôle de conseil économique, social et environnemental de la Ville de Paris, et concentrera ses travaux sur le Paris du futur.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et son adjointe Pauline Véron, ont ouvert hier soir la première séance plénière de cette instance innovante, devant les 164 membres qui la compose. Ceux-ci ont été désignés pour trois ans, à parité femme-homme. Ils sont issus de 7 grands collèges, représentatifs de la société civile parisienne : des acteurs socio-économiques, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des services publics, des personnalités qualifiées, des représentants des associations de l'économie sociale et solidaire, des représentants des instances de la démocratie locale, ainsi que 35 citoyens représentatifs de la diversité parisienne.

Deux co-présidents et trois axes de travail

Le Conseil a élu ses deux co-présidents : Cynthia Fleury, psychanalyste et philosophe, membre du collège des « personnalités qualifiées », et Patrick Doutreligne, Président d'Adoma (acteur majeur de l'insertion par le logement) et membre du collège « service public ».

Anne Hidalgo a également proposé trois premiers grands thèmes de travail :

- « La place des adolescents dans la Ville du XXI^e siècle » ;
- « Commémorations et hommages : comment faire vivre le souvenir dans Paris ? » ;
- « Comment organiser l'économie collaborative, pour qu'elle reste l'économie du partage et non celle de la prédation ? ».

Cette assemblée pourra être saisie pour avis par la Maire de Paris, les groupes politiques du Conseil de Paris, le Médiateur de la Ville ou directement par les Parisiens, grâce à un système de

pétitions en ligne. Elle aura également la possibilité de s'autosaisir des sujets qui lui semblent importants. Elle tiendra au moins trois réunions plénières par an.

Une instance résolument tournée vers l'avenir

Le Conseil des Générations Futures développera notamment des réflexions prospectives sur tous les sujets urbains structurants pour l'avenir de la capitale. Il constituera un espace d'échanges et de débats, formulant des avis et des propositions. Il produira chaque année un rapport-bilan de son action et de ses préconisations.

« Ce projet traduit notre volonté d'accentuer encore la participation des Parisiens à la vie de la cité et de les associer toujours plus à la gouvernance de la ville. Il aura une place structurante dans la démocratie locale et permettra de faire émerger de nouvelles idées, pour que Paris soit une métropole résolument tournée vers l'avenir et les jeunes générations », a souligné Pauline Véron.

Le Conseil agira en lien avec les autres instances consultatives de représentation de la société civile que sont le Conseil économique, social et environnemental de la République (CESE), le Conseil économique, social et environnemental de la région Ile de France (CESE Ile de France) et la future instance consultative de la Métropole du Grand Paris.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61